

## CICÉRON ET LA STÉNOGRAPHIE

PAR M. HENRI DUPONT

(Suite.)

Catiline eut le courage d'essayer cette accusation jusqu'au bout, puis il fit des protestations d'innocence, et essaya de faire passer tous les crimes dont il était accusé pour autant de fictions du consul, mais les murmures des sénateurs couvrirent sa voix.

Vaincu, il s'écria dans un accès de fureur : " J'éteindrai par la ruine commune les flammes qu'en allume contre moi ", puis il sortit brusquement de l'assemblée, et à la tête de 300 conjurés, alla rejoindre son armée.

Cependant Catiline avait laissé dans Rome plusieurs de ses complices chargés de disposer tout pour le massacre et l'incendie et leur avait promis de revenir bientôt à la tête d'une armée.

Cicéron monta à la tribune aux harangues et rendit compte au peuple de ce qui s'était passé [2e catilinaire].

Dès qu'on fut certain à Rome que Catiline avait été rejoint par l'armée d'Etrurie, le Sénat le déclara ennemi de la patrie, et envoya contre lui le collègue de Cicéron, Antonius.

Cependant, les conjurés entamèrent des négociations avec les députés des Allobroges qui venaient se plaindre au Sénat de l'avarice des magistrats romains, leur promettant pour prix de leur concours, de rendre l'indépendance à leur patrie. Les députés hésitèrent et finirent par dénoncer le complot; on saisit des lettres adressées à Catiline et au Sénat des Allobroges. Cicéron fit réunir les conjurés au Sénat, les confronta avec les députés et les fit mettre en état d'arrestation, puis, au sortir de la séance, il monta à la tribune pour rendre compte de ce qu'il venait de faire [3e catilinaire].

Le lendemain, Cicéron réunît le Sénat pour délibérer sur le sort des prisonniers. Le Sénat n'avait selon les lois aucun pouvoir judiciaire, et nul citoyen romain ne pouvait être condamné à mort que par le peuple assemblé en centurie; mais il s'agissait d'une question de salut public. Les deux consuls qui devaient entrer en fonction opinèrent pour le dernier supplice, et entraînaient à leur avis une partie du Sénat; mais quand vint le tour de J. César, il fit contre la peine de mort un discours si habile que la plupart de ceux qui avaient voté se rétractèrent et prétendirent n'avoir en vue, comme César, que la confiscation des biens. Enfin, les amis de Cicéron eux-mêmes hésitèrent à se prononcer craignant pour le consul la grave responsabilité qui allait peser sur lui. C'est au milieu de ces incertitudes du Sénat que Cicéron prononça sa 4e catilinaire concluant à l'application de la peine de mort.

Ce discours ramena à leur premier avis ceux que la harangue de César avait ébranlés, et la mâle éloquence de Caton acheva de décider les timides et les irresolus. Les conjurés furent condamnés à mort et étranglés dans leur prison le soir même. [1]

" L'exécution finie, dit Plutarque, Cicéron fut conduit à sa maison comme en triomphe par tout le corps du Sénat et par celui des chevaliers. Les rues de Rome étaient illuminées, les femmes et les

enfants aux fenêtres ou sur le toit des maisons, pour les voir passer au milieu des acclamations du peuple qui lui donnait le nom de son libérateur et de son sauveur."

Pendant la séance du Sénat dont nous venons de parler, Cicéron trouva une belle occasion de mettre à profit et de faire admirer tout l'avantage des notes tironiennes.

Voulant prévenir les interprétations que la malignité ou l'ignorance pouvait donner à des faits si bien attestés, et répandre une juste horreur pour les complices qui n'étaient point encore sans amis et sans partisans, pendant que les prisonniers étaient dans la salle du Sénat, il fit placer dans différents endroits de cette salle, et sous la direction de Tiron, des sténographes chargés de recueillir tout ce qui se disait dans l'assemblée, et son premier soin après les fatigues d'une journée aussi laborieuse, fut de faire tirer un grand nombre de copies qu'il fit distribuer à Rome et dans toutes les parties de l'Italie.

Le discours que prononça Caton dans cette assemblée, est même le seul qui nous soit parvenu de tous ceux que prononça le grand homme. Il a été reproduit par Salluste dans sa conjuration de Catiline.

En sortant de sa charge, Cicéron s'était promis d'adresser un discours au peuple pour glorifier son consulat.

" L'homme qui n'a pas permis aux accusés de se défendre, ne se défendra pas lui-même," dit le tribun Metellus Nepos, et il lui ordonna de se borner au serment d'usage, qu'il n'avait fait rien de contraire aux lois.

" Je jure, s'écria Cicéron, je jure que j'ai sauvé la République."

A ce cri éloquent, Caton et les sénateurs répondirent en le saluant du nom de PÈRE DE LA PATRIE que le peuple entier confirma par ses applaudissements.

Ce titre était le plus glorieux auquel un mortel puisse aspirer.

Cicéron fut alors conduit du forum à sa maison par une de foules citoyens enthousiasmés qui firent retentir la ville de leurs applaudissements.

Mais, hélas ! Cette journée glorieuse devait avoir pour le grand orateur un douloureux lendemain.

L'orage éclata par les représailles du tribun Clodius, qui réussit à faire bannir le sauveur de Rome sous prétexte qu'il avait sans jugement public condamné des citoyens à une peine capitale.

Repoussé loin des bords de la Sicile, relégué en Thessalie où il se réfugia près de Flavius, Cicéron apprit bientôt que sa mai-on venait d'être ravée, que ses meubles eussent été vendus à l'encan s'il s'était présenté un acheteur, et que sa femme et ses enfants avaient été en butte aux insultes de la populace.

Au-si, la philosophie fut-elle impuissante à consoler cette âme généreuse, mais à laquelle manquait la force du caractère. Il parait même qu'il profita de son séjour dans cette contrée pour étudier de nouveau avec Tiron les notes grecques et perfectionner encore son adaptation.

Cependant, après 17 mois d'exil, les remords d'une cité trop ingrate, provoquèrent le rappel du grand orateur, qui revint triomphalement à Rome "porté comme dans les bras de toute l'Italie." [1]

(A suivre)

[1] Catiline essaya en vain de résister quelque temps à la tête de ses troupes, il fut forcé de livrer une bataille et fut tué près de Praetoria, et prit les armes à la main ap es un l'été d'été.

[1] C'est le 4 août 97, et sur la proposition de l'antolus que fut voté par le les centuries, la loi du rapp l'uo Cicéron